



Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2018

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cet objectif et est disponible sur le site Internet de la Ville de Fontenay-le-Comte.

Contexte général

Ce budget primitif (BP) 2018 est voté comme chaque année en décembre de l'année précédente avec pour objectif de donner dès le premier janvier les moyens de mettre en œuvre les politiques publiques décidées. Ce BP 2018 intervient dans un contexte toujours contraint pour les finances locales et s'inscrit :

- Côté dépenses dans la continuité du budget 2017 en fonctionnement par la poursuite des économies engagées et en investissement par la poursuite de la mise en œuvre du Plan pluriannuel d'investissement.
- Côté recettes dans un contexte incertain au niveau des dotations (un projet de loi de finances en cours de discussion au Parlement) et une fiscalité questionnée par la disparition progressive annoncée de la taxe d'habitation.

1. Section de fonctionnement du budget principal

1.1. Dépenses de fonctionnement

Chap.	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	3 735 542,00 €
012	Charges de personnel	9 191 938,00 €
014	Atténuations de produits	23 000,00 €
65	Charges de gestion courante	470 980,00 €
6574	Subventions aux associations	715 000,00 €
66	Charges financières	335 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	85 000,00 €
022	Dépenses imprévues	50 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	232 125,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 154 900,00 €
	dépenses de fonctionnement	15 993 485,00 €

Les charges à caractère général sont en baisse de 6% par rapport au total budgété 2017.

Les charges de personnel augmentent de 1% par rapport au total budgété 2017 ce qui correspond à la provision pour « Glissement Vieillesse Technicité ».

Les atténuations de produits restent stables.

Les autres charges de gestion courante augmentent du fait de la participation aux frais d'accueil du Tour de France.

Les subventions aux associations sont stables.

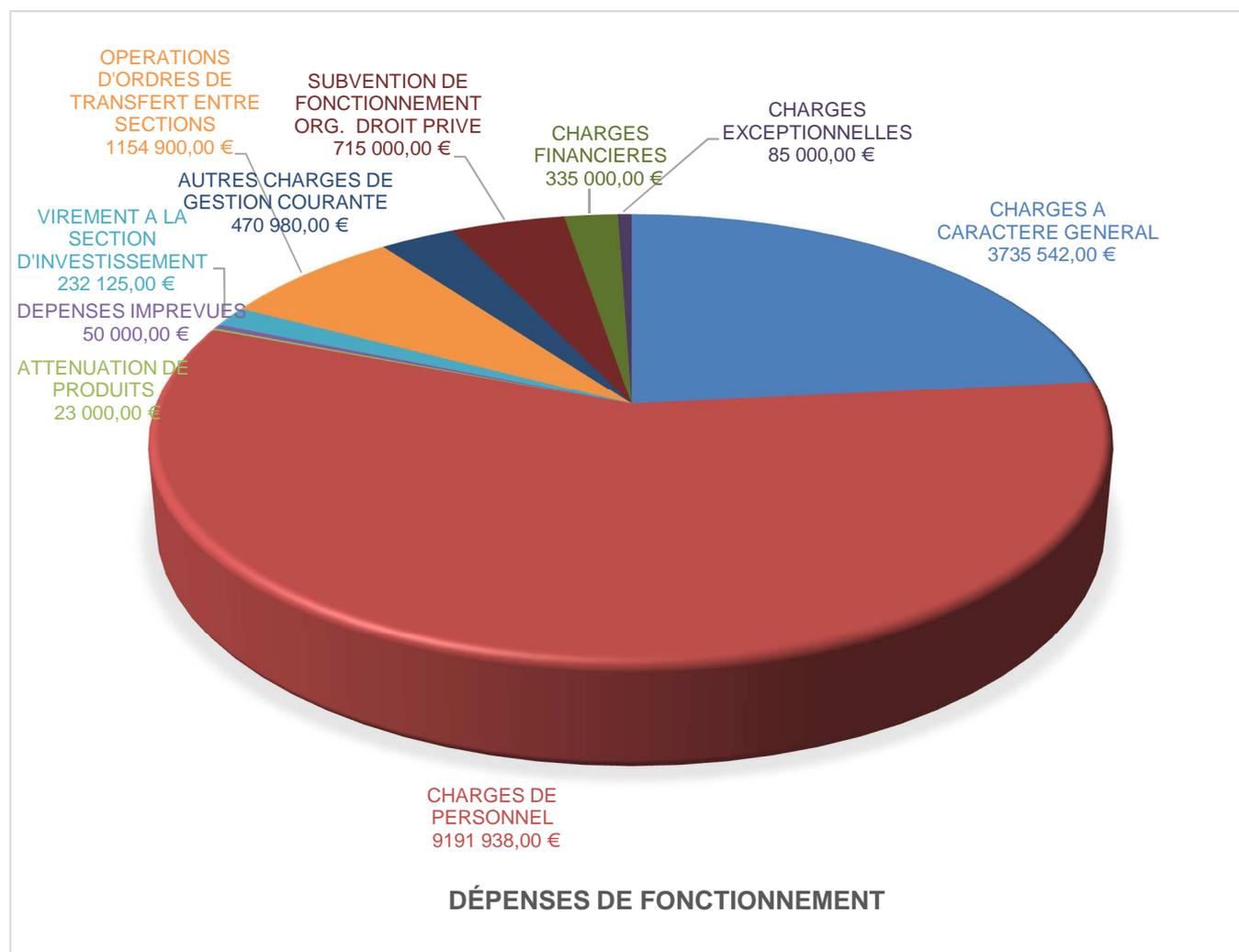
Les charges financières augmentent légèrement pour financer les nouveaux emprunts contractés en 2017.

Les charges exceptionnelles augmentent du fait d'une provision pour les éventuelles indemnités des commerçants de la place Chevolleau dans le cadre des travaux des Halles.

L'amortissement (opérations d'ordre de transfert entre sections) augmente très légèrement.

Le crédit pour dépenses imprévues est légèrement inférieur à celui inscrit en 2017, son objectif est de pallier à d'éventuelles charges aujourd'hui inconnues.

L'autofinancement (virement à la section d'investissement) s'améliore légèrement (+ 3%) ce qui permet de réduire notre recours à l'emprunt.



1.2. Recettes de fonctionnement

Chap.	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	50 000,00 €
70	Produits des services, du domaine	878 000,00 €
73	Impôts & taxes	11 354 330,00 €
74	Dotations & participations	3 248 100,00 €
75	Autres produits de gestion courante	452 055,00 €
76	Produits financiers	0,00 €
77	Produits exceptionnels	10 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €
	recettes de fonctionnement	15 993 485,00 €

L'estimation des atténuations de charges (remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail, etc.) reste identique à 2017.

Les produits des services et du domaine sont notamment constituées par :

- La restauration scolaire (335 000 €)
- Les équipements culturels :

- Programmation culturelle Espace René-Cassin (65 000 €)
- Théâtre (3 000 €)
- Ecole de Musique et de Danse (82 300 €)
- Médiathèque (15 000 €)
- Musée (11 000 €)
- Les structures enfance et petite enfance :
 - Accueil de loisirs (39 000 €)
 - Halte garderie (24 000 €)
 - Ludothèque (3 000 €)
- Le parcabout (50 000 € d'entrées et 14 000 € de buvette)
- Etc.

Les impôts et taxes se décomposent ainsi :

TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	7 398 711,00 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	3 100 000,00 €
FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMMUNALES ET INTERC	159 119,00 €
DROITS DE PLACE	45 500,00 €
DROITS DE STATIONNEMENT	18 000,00 €
TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	330 000,00 €
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	81 000,00 €
TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	222 000,00 €
	11 354 330,00 €

Les dotations et participations concernent essentiellement les dotations de l'Etat mais également les aides aux politiques sectorielles. La fin des contrats aidés entraîne une baisse estimée à 82 000 € :

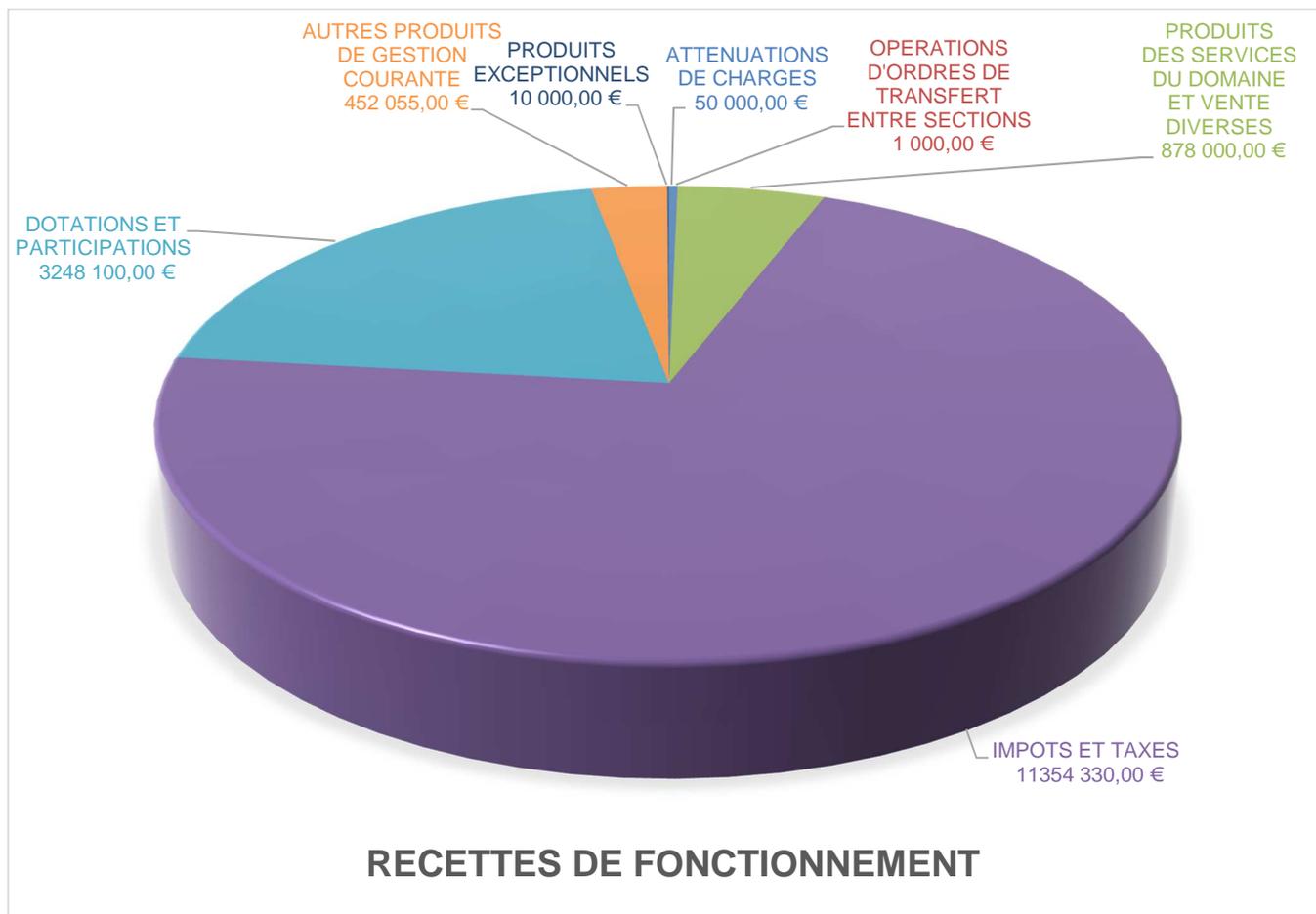
DGF - DOTATION FORFAITAIRE	1 604 840,00
DGF - DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	297 620,00
DGF - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	323 660,00
DGF - DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	184 170,00
FCTVA	10 000,00
AUTRES DOTATIONS	50 970,00
DEPARTEMENT	12 650,00
AUTRES COMMUNES	5 000,00
GFP DE RATTACHEMENT (Communauté de communes)	35 000,00
AUTRES GROUPEMENTS	26 000,00
AUTRES ORGANISMES	299 000,00
DOTAT. UNIQUE DES COMPENS. SPECIFIQUES A TAXE PROF	13 430,00
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	42 000,00
ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXE HABITATION	324 000,00
DOTATION DE RECENSEMENT	2 600,00
DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	17 160,00
	3 248 100,00 €

Pour la DGF (Dotation globale de fonctionnement), il s'agit d'un estimatif réalisé au regard des informations discutées au Parlement dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2018.

Les autres produits de gestion courante correspondent aux revenus des immeubles (locations).

Les produits exceptionnels comprennent essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections correspondent à l'amortissement des subventions reçues pour le financement d'opérations d'équipement elles-mêmes amorties.



2. Section d'investissement du budget principal

2.1. Dépenses d'investissement

Chap.	Libellé	Montant
16	emprunts et dettes assimilées	1 101 000,00 €
204	subventions d'équipement versées	726 853,00 €
20	immobilisations incorporelles	136 740,00 €
21	immobilisations corporelles	1 493 610,00 €
23	immobilisations en cours	4 021 650,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 000,00 €
041	opérations patrimoniales	496 000,00 €
020	dépenses imprévues	52 000,00 €
	dépenses d'investissement	8 028 853,00 €

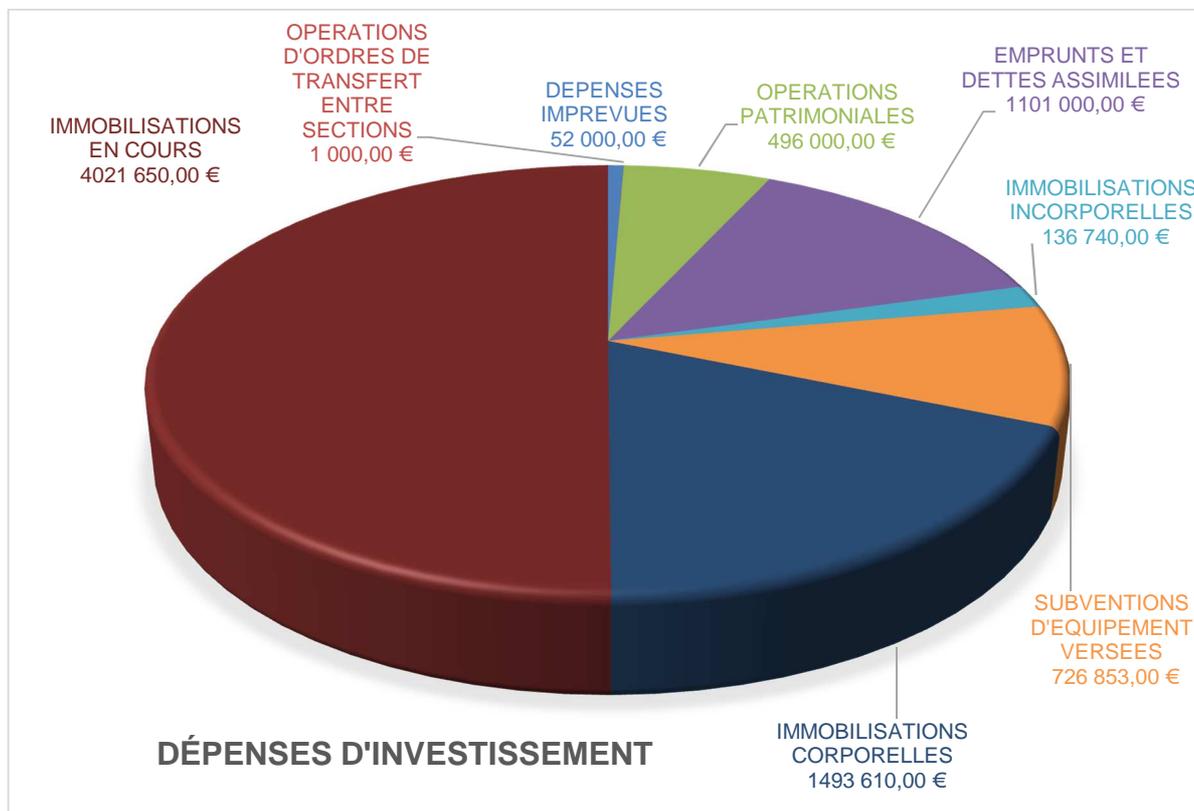
Le chapitre 16 correspond au remboursement du capital des emprunts contractés sur les exercices budgétaires précédents.

Les dépenses des chapitres 204, 20, 21 et 23 correspondent au catalogue d'investissement joint en pages 8 et 9 de la présente note.

Le chapitre 040 correspond à l'amortissement des subventions reçues pour le financement d'opérations d'équipement elles-mêmes amorties.

Le chapitre 041 comprend des opérations d'ordre non budgétaire liées aux avances sur marchés. Il est équilibré en dépenses et en recettes.

Le crédit pour dépenses imprévues a été maintenu pour pallier à d'éventuels besoins.



2.2. Recettes d'investissement

Chap.	Libellé	Montant
10	Dotations fonds divers et réserves	600 000,00 €
13	Subvention d'investissement	3 132 069,00 €
16	Emprunt et dettes assimilées	2 013 759,00 €
024	Produits des cessions	400 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 154 900,00 €
041	Opérations patrimoniales	496 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	232 125,00 €
	recettes d'investissement	8 028 853,00 €

Le chapitre 10 comprend le produit estimé de FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) et de taxe d'aménagement.

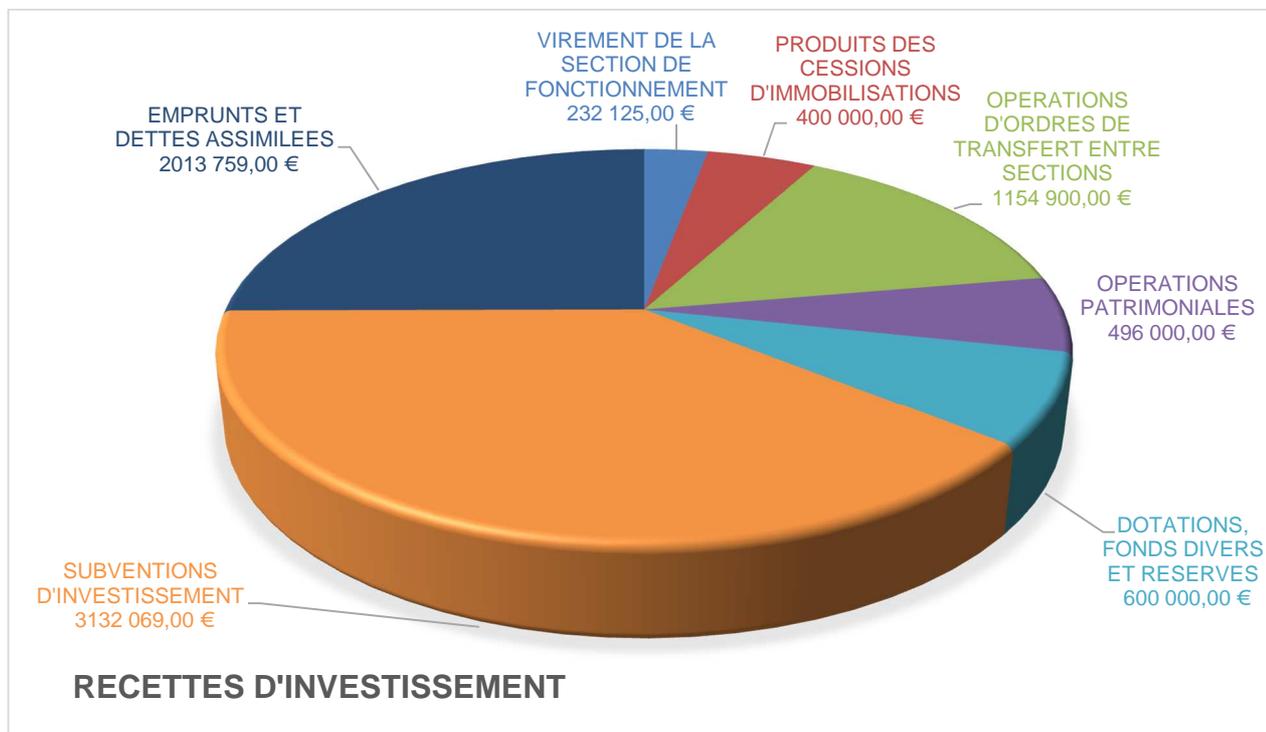
Le chapitre 13 comprend les subventions liées aux différents projets (Cf. catalogue d'investissement en pages 8 et 9).

Le chapitre 16 correspond à l'emprunt nécessaire à contracter pour financer les opérations d'équipement.

Le chapitre 024 représente les recettes estimées de ventes du patrimoine communal.

Le chapitre 041 comprend des opérations d'ordre non budgétaire liées aux avances sur marchés. Il est équilibré en dépenses et en recettes.

L'amortissement (chapitre 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections) et l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement) permettent de contenir le recours à l'emprunt.

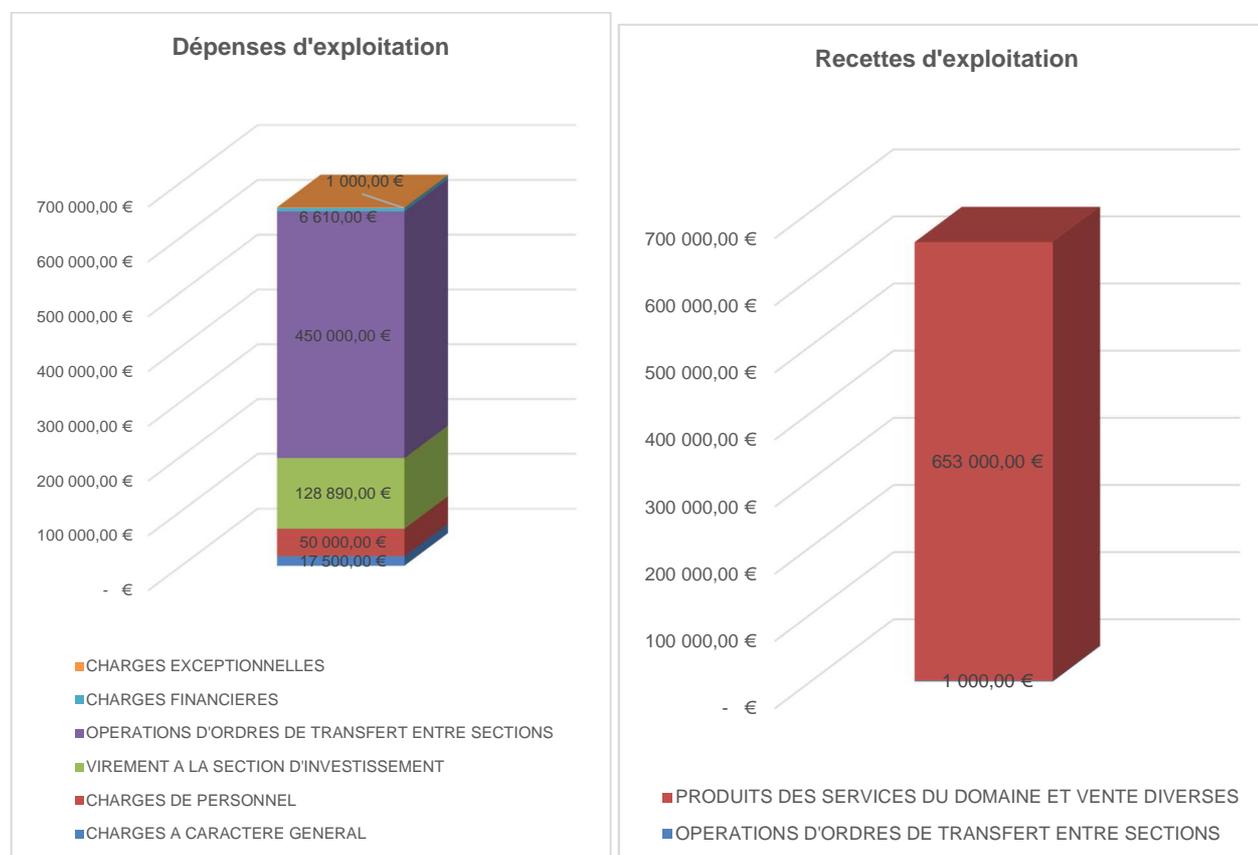


3. Budget annexe : Assainissement

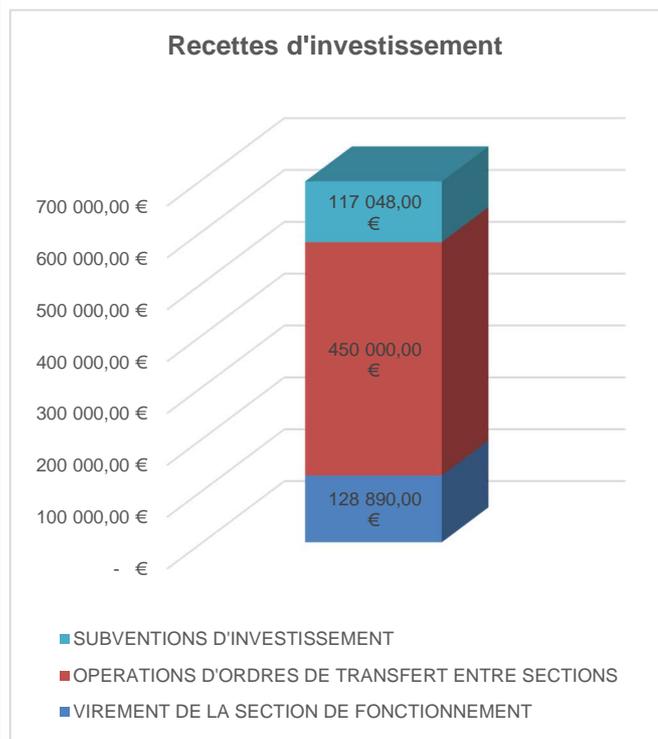
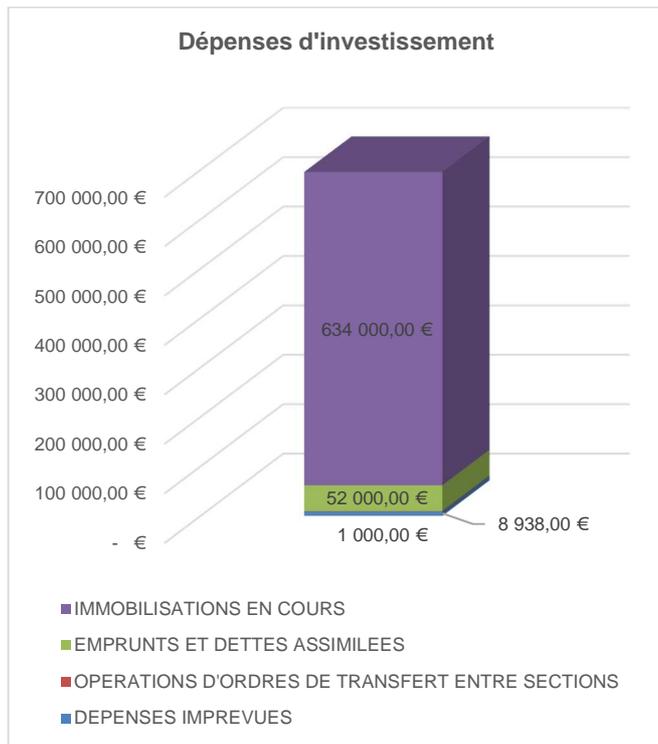
L'assainissement est géré en budget à part car il s'agit d'un SPIC, Service public industriel et commercial, et qu'à ce titre il doit être autonome, financé par les seuls usagers et non les contribuables.

Le budget annexe s'équilibre en dépenses et en recettes :

- En section d'exploitation à 654 000 €
- En investissement à 695 938 €.



La section d'exploitation comprend en dépenses les moyens affectés au suivi de la délégation de service public et des travaux d'entretien du réseau d'assainissement et de la station (personnel, etc.) ainsi que l'amortissement des investissements faits sur le réseau et en recettes les redevances acquittées par les usagers.



Les dépenses d'investissement représentent les opérations menées sur les réseaux (détail sur le catalogue d'investissement) ainsi que le remboursement du capital emprunté pour les financer sur les exercices précédents. Les subventions de l'agence de l'eau et l'autofinancement (amortissement et virement de la section de fonctionnement) équilibrent la section.

Catalogue d'investissement 2018 (hors AP/CP)

	Crédits nouveaux	Crédits réinscrits	Recettes nouvelles	Recettes réinscrites
Direction des services à la population				
Eglises	300 000		350 400	
Ecole Florence-Arthaud	673 540		525 000	
Maison des associations		25 000		
Pôle Economie Sociale et Solidaire			30 000	60 000
Affaires scolaires				
Matériel restaurants scolaires	12 000			
Equipement cours élémentaires	15 000			
Informatique (tableaux, tablettes, PC...)	6 000			
Petits jeux maternelle	4 000			
Structures jeux maternelles	18 000			
Equipement entretien chariot ménage	2 000			
Bâtiments scolaires				
GS Bouron-Massé (ouvertures)	35 000			
GS Bouron-Massé (rideaux)	10 000			
Bâtiments sportifs				
Dojo	60 000			
Divers entretien et matériel	20 000			
Piste BMX		10 000		
Cuisine centrale (matériel)	40 000			
Culture				
Médiathèque rangements	1 000			
Médiathèque mobilier	1 000			
Matériel EMMD	8 000			
Matériel théâtre	11 600			
Petit matériel musique	1 000			
Jeunesse				
Aménagement Plage verte	50 000		72 000	
Conseil municipal des enfants	60 000			
Direction des affaires juridiques				
Etat civil				
Allées cimetière Charzais	10 000			
Allées cimetière St Jean	4 500			
Dalles cimetière Notre-Dame	5 000			
Conseils de quartiers	21 000			
Patrimoine				
Sanitaires place de Verdun		120 000		
Provision entretien	100 000			
Acquisitions				
Provision frais notaire	15 000			
Divers	30 000			
Sécurité				
Extincteurs	6 500			
Système incendie Mairie	62 400			
Direction des services techniques et de l'aménagement durable				
Accessibilité (AD'AP)	150 000	17 010		
Voirie avec effacement réseaux				
Travaux de voirie	450 000		61 589	
Eclairage public	50 000			
Participation Barreau de liaison	249 253	50 000		
Subventions Secteur sauvegardé	70 000			
CTM	595 000		300 000	

Catalogue d'investissement 2018 (hors AP/CP) - suite

	Crédits nouveaux	Crédits réinscrits	Recettes nouvelles	Recettes réinscrites
Direction des services techniques et de l'aménagement durable (suite)				
Urbanisme				
Divers (frais d'alignements, actes...)	25 000			
Lutte logement insalubre	250 000		60 000	
Révision PLU	50 000	49 938		
Environnement				
Containers enterrés	57 600			
Mobilier urbain vélo	1 000			
GNSS aéroport	17 600	13 202	21 000	
Direction générale des services				
Moyens des services				
Imprévus	52 000			
Moyens généraux	200 000			
Informatique				
Licences	3 000			
Divers logiciels	3 000			
Divers matériel	5 000			
Nouveaux clients légers	3 000			
Police municipale				
Borne camping car	20 000			
Total dépenses 2018	3 833 993	285 150	1 419 989	60 000
CP - AP Halles et Transfontenaysienne	1 390 165	921 545	457 641	1 194 439
Total budget principal	6 430 853		3 132 069	

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Travaux d'amélioration de la gestion hydraulique du système de collecte	27 000	0
Etude de faisabilité de déviation des réseaux de la vallée du Seillot	25 000	15 000
Travaux d'équipement d'autosurveillance du système de collecte	72 000	57 600
Réhabilitation des réseaux :		
* Boulevard Hoche	24 000	0
* Poste de refoulement	36 000	21 600
* Mise en séparatif	450 000	0
Inscription suite étude 2017	0	22 848
Total budget annexe	634 000	117 048